



Saisie vehicule apres 2 mensualités impayées

Par **moniquedu32**, le **19/08/2010 à 18:46**

Bonjour,
aujourd'hui j'ai eu un appel téléphonique me disant que ma voiture allait être saisie ou qu'il fallait que je paie la totalité des mensualités qui restaient car j'avais pas payée les deux dernières mensualités.

on-t-il le droit de me la saisir ou qu'il faille que je paie tout?
n'y a-t-il pas de solutions : payer les impayés de suite?
fallait-il pas que je sois prévenue auparavant par une lettre recommandée?

merci par avance

Par **Marion2**, le **19/08/2010 à 18:51**

Bonjour,

A quelle date a eu lieu votre dernier règlement ?

Par **moniquedu32**, le **19/08/2010 à 19:01**

mai, juin et juillet sont pas passées, août a été prélevé

Par **Marion2**, le **19/08/2010** à **19:06**

Essayez de prendre très rapidement rendez-vous avec un représentant du crédit et demandez lui s'il est possible de rembourser les 2 mois impayés sur 3 ou 4 mois (en plus de la mensualité à régler).

J'ignore si un accord de ce style sera possible, mais demandez toujours.

Il est évident que la société de crédit peut vous réclamer l'intégralité du crédit restant dû.

Cordialement